



Procès-verbal du conseil municipal du 7 avril 2025

Sont présents : M. Gérard LEGUAY, Me Annick NIORTE, M. Serge BAVARD ; Me Marie Luce BON, M. Dominique DUCHAMP ; Me Michèle BAUDOIN, M. Rémy AUBRY ; M. Patrick AVENTINO ; Me Chantal BRUNOT ; M. Jean-Pierre BROCARD ; Me Josiane RAYMOND ; M. Christophe BOURGEOIS ; M. Philippe BRUNOT.

Absents Excusés : Me Yolande BRUNOT (procuration à M. Philippe BRUNOT), Valentin NUTTINCK (procuration à M. Serge BAVARD) ; Sébastien WALLE ; Me Mylène LAMBERT ; M. Frédéric BARANDE STARCK ; M Jérôme CHIONO ;

Madame Michèle BAUDOIN est désignée secrétaire de séance.

- 1- Le procès-verbal du conseil municipal du 24 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

2- Comptes financiers uniques - Commune- Eau et assainissement – Lotissement

Le maire rappelle que le compte financier unique remplace le compte de gestion et le compte administratif, en un seul document unique.

Serge Bavard présente les comptes financiers uniques par chapitre, le maire ne prendra pas part au vote.

BUDGET PRINCIPAL

Concernant le fonctionnement

La sous consommation des dépenses d'électricité provient du report de facturation sur l'année 2025 (facture communiquée à la commune en février 2025).

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées malgré l'inflation. L'investissement ciblé sur les économies d'énergie de ces dernières années permet à la collectivité de maîtriser les dépenses de gaz et d'électricité.

Le résultat de la section de fonctionnement est de plus de 800 000 €, ce qui permet à la collectivité d'investir.

Concernant l'investissement

Les dépenses d'investissement correspondent à l'exécution du programme d'investissement prévu au budget prévisionnel de l'année 2024.

Il est constaté un déficit d'investissement.

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Les recettes de vente d'eau sont en baisse constante. La pose de compteurs intelligents doit permettre de maîtriser sa consommation d'eau.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les comptes financiers uniques de l'année 2024 comme suit :

Budget principal :

FONCTIONNEMENT

Recettes : 2 894 540.69 € Dépenses : 2 062 234.15 €

Résultat de l'exercice : + 832 306.54 €

Excédent antérieur reporté : 1 238 712.26 € Soit un excédent de clôture de 2 071 018.80 €

INVESTISSEMENT

Recettes : 799 930.76 € Dépenses : 1 366 028.81 €

Résultat de l'exercice : - 566 098.05 €

Déficit antérieur reporté : 318 596.89 € Soit un déficit de clôture de : 884 694.94 €

Restes à réaliser -dépenses d'investissement : 291 564.26 €

Restes à réaliser -recettes d'investissement : 340 000.00 €

Solde des restes à réaliser : 48 435.74 €

Budget eau et assainissement :

FONCTIONNEMENT

Recettes : 145 324.34 €

Dépenses : 303 043.40 €

Résultat de l'exercice : - 157 719.06 €

Excédent antérieur reporté : 529 860.76 € Soit un excédent de clôture de 372 141.70 €

INVESTISSEMENT

Recettes : 111 612.00 €

Dépenses : 111 128.90 €

Résultat de l'exercice : 483.10 €

Excédent antérieur reporté : 207 669.65 € Soit un déficit de clôture de : 208 152.75 €

Restes à réaliser -dépenses d'investissement : 41 465 €

Solde des restes à réaliser : 41 465 €

Budget lotissement des vignes :

FONCTIONNEMENT

Recettes : 325 734.81 €

Dépenses : 312 470.13 €

Résultat de l'exercice : + 13 264.68 €

Excédent antérieur reporté : 90 089.65 € Soit un excédent de clôture de 103 354.33 €

INVESTISSEMENT

Recettes : 298 654.44 €

Dépenses : 285 311.68 €

Résultat de l'exercice : 13 342.76 €

Déficit antérieur reporté : 97 654.44 €

Soit un déficit de clôture de : 84 311.68 €

3- Bilan 2023 des acquisitions, cessions, échanges

L'article L 2241-1 du Code général des collectivités locales prévoit que les communes de plus de 2 000 habitants doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs échanges, acquisitions et cessions immobilières opérées au cours de l'année écoulée. Ce bilan prend la forme d'une délibération.

Il est précisé que cela correspond aux actes signés en 2023.

La maire rappelle pour chaque acquisition ou cession l'exposé des motifs. Il précise également que la commune a pour projet d'acquérir des terrains destinés à l'accueil du futur centre de secours. Il reste 6 lots à vendre dans le lotissement des vignes.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation par le maire comme suit :

A/ Acquisition

Références cadastrales	Prix	VENDEURS
ZM51	5 700.00	INDIVISION LALIGANT

B/ Cessions

Références cadastrales	Prix	ACQUEREURS
AH 254 Lot 8	40 423.13	Sgarra klinkeberg

4- Affectation des résultats

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2023, comme suit :

- *Service principal commune :*

- Affectation en dépenses d'investissement ligne 001 : 884 694.94 €
- Affectation en recettes d'investissement au compte 1068 : 836 259.20 €
- Affectation en recettes de fonctionnement ligne 002 : 1 234 759.60 €

- *Service eau et assainissement :*

Affectation en recettes de fonctionnement ligne 002 : 372 141.70€

Affectation en recettes d'investissement ligne 001 : 208 152.75 €

- *Lotissement*

Affectation en recettes de fonctionnement ligne 002 : 103 354.33 €

Affectation en dépenses d'investissement ligne 001 : 84 311.68 €

5- Vote des 3 taxes directes locales

Considérant les résultats budgétaires 2024 excédentaires, le maire propose de ne pas augmenter les taux de fiscalité.

A l'unanimité, le conseil municipal fixe le taux des 2 taxes directes locales pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière bâti : 34.20%,
- Taxe foncière non bâti : 42.85 %.
- Taxe habitation : 15.94 %

6- Budgets primitifs 2025 – Commune - Eau et assainissement- Lotissement des Vignes

Le maire présente les différents budgets primitifs pour l'année 2025.

Budget principal, dépenses de fonctionnement,

- Les crédits des dépenses d'électricités 2025 tiennent compte d'un report des factures de 2024.
- Il y a une augmentation des consommations de gaz au cours du 1^{er} trimestre 2025. Le budget le prévoit également.
- Il est prévu une dépense de l'ordre de 30 000 € afin de procéder au débouage du système de chauffage du groupe scolaire, cette dépense sera financée en partie par la CCTIV.
- Augmentation du chapitre 012, liée à l'augmentation du taux de CNRACL de l'ordre de 3 % sur 4 ans. Des crédits sont prévus afin de financer le chômage dû à des agents ayant bénéficié d'une rupture conventionnelle.
- A partir de 2025, des crédits sont prévus en recettes et en dépenses concernant la taxe de séjour à collecter pour les services du centre d'hébergement et le camping et à reverser à la CCTIV.
- Les crédits versés au CCAS sont en augmentation, afin de répondre au besoin des colis ponctuels.

Budget principal - recettes de fonctionnement,

- Une augmentation des atténuations de charges concernant le remboursement de personnel.
- Droits de mutation, la DGFIP notifie la somme définitive au cours du 2^{ème} trimestre.
- La DFG augmente de 6000 € par rapport à 2024.
- Les crédits prévus au titre du FCTVA ont été notifiés.

Budget principal- dépenses d'investissement- nouveaux projets

Serge Bavard présente les projets d'investissements, les plus importants sont les suivants :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de maintenance du groupe scolaire.
- L'acquisition de terrain pour le projet du nouveau centre de secours.
- Aménagement d'un nouveau terrain de basket
- Mur de soutènement du terrain synthétique
- GTB et régulation du chauffage du groupe scolaire
- Climatisation de la mairie
- Des petits travaux de voirie et de pluvial

- Des petits équipements (matériel scénique, sono mobile, électroménager, informatique, bache piscine, autolaveuse multisite, complément de 2 jeux parc du gymnase pour les plus petits)
- Vidéoprotection, la consultation des prestataires est en cours. Le dossier est techniquement complexe.
- Un renouvellement important des illuminations.
- Des crédits correspondant aux études de la nouvelle maison des associations (MOE, Bureaux de contrôles, diagnostics etc)
- La seconde tranche de la route de Boussenois
- Un virement d'équilibre au budget lotissement.
-

Budget principal- recettes d'investissement

FCTVA, excédent de fonctionnement capitalisé, ainsi que les différentes subventions d'investissement versées par les co- financeurs. La rénovation du quillier fait l'objet de demandes de subventions (Etat et Région), mais celles-ci n'étant pas notifiées, elles ne sont pas inscrites au budget.

Budget eau et assainissement

Les dépenses de fonctionnement sont consacrées à des diagnostics divers. Les recettes de vente sont en baisse. Les dépenses d'investissement sont consacrées principalement à la mise aux normes de la station de pompage, aux travaux sur les transformateurs électriques de la station de pompage et de la station d'épuration, et à la mise en place de la télérelève.

Le budget lotissement des vignes

Les dépenses sont consacrées aux travaux de finitions.

Il n'y a pas de terrain en cours de vente.

Il est précisé que le taux de fongibilité des crédits est de 7.5%.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les budgets 2025 comme suit :

Budget principal :

FONCTIONNEMENT

Recettes : 3 951 296.60 €

Dépenses : 3 760 870.35 €

INVESTISSEMENT

Recettes : 2 953 616.55 € - dont 340 000.00 € en RAR

Dépenses : 2 953 616.55 €- dont 291 564.26 € en RAR

Budget eau et assainissement :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 358 200.00 €

Recettes : 520 321.70 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 311 040.00 € dont 41 465.00 € en RAR

Recettes : 470 152.75 €(chiffre corrigé)

Budget lotissement des vignes :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 495 266.01 €

Recettes : 495 266.01 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 475 423.36 €

Recettes : 475 423.36 €

7- Informations diverses

Le projet d'implantation John DEER se poursuit, il y a encore plusieurs problèmes techniques à résoudre.

La chambre funéraire privée vient d'ouvrir. Le contrat avec FUNECAP se termine en juin 2025.

Les travaux de la route de Boussenois vont démarrer au cours du 2^{ème} semestre.

La CCTIV a fait appel à SOS médecin pour assurer une présence médicale à Selongey.

La séance est levée à 21h00.

La secrétaire de séance

Michèle BALDOIN



Le maire

Gérard LEGUAY

